



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 26 Mars 2018 à 14 heures 00

Convocation du 16.03.2018

L'An deux mil dix-huit, le 26 Mars, le Conseil Municipal de MORTEMART, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Nicole GONTIER, Maire.

A été désigné **secrétaire de séance** : M. BAXTER Charles.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16.03.2018.

Présents : M^{me} GONTIER Nicole, M. GAUCHON Alain, M^{me} RIBETTE Gisèle, M^{me} BARRET M. Catherine, M. BAXTER Charles, M^{me} JEANNET Solange, M. CAILLAUD Didier, M^{me} JUBB Noëline, M^{me} ZELMAR Michelle.

Absents excusés : M. GUIONNET Alain qui donne pouvoir à M. GAUCHON Alain, M. COYAT Gérard.

M^{me} GONTIER fait remarquer l'oubli de M. CAILLAUD dans la liste des Conseillers présents lors du Conseil Municipal du 05 Mars 2018, le compte-rendu de ce Conseil Municipal a été approuvé à la majorité : 9 pour 1 abstention.

L'ordre du jour a été consacré aux points suivants :

Approbation des comptes administratifs 2017 :

M^{me} REVEILLERE donne lecture du compte administratif communal qui a été approuvé à l'unanimité. Elle donne ensuite lecture du compte administratif eau et assainissement qui lui aussi a été approuvé à l'unanimité.

Vote des budgets primitif 2018 :

M^{me} REVEILLERE présente les budgets 2018. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal a voté de la façon suivante :

-budget communal : 10 pour

-budget eau et assainissement : 10 pour

Vote des 3 taxes :

M^{me} GONTIER propose de reconduire les taux de 2017 : 14,81 % pour la taxe d'Habitation, 17,91 % pour le Foncier Bâti, 52,88 % pour le Foncier non Bâti pour un montant attendu de 57 142 €. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Reconduction du contrat à durée déterminée de l'Agent Technique :

Le contrat de M. SAVIGNAT arrive à échéance le 03 Mai 2018. M^{me} le Maire propose de le reconduire pour un an à compter du 04 Mai 2018 jusqu'au 03 Mai 2019 dans les mêmes conditions que l'an passé. A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette reconduction.

Bail de location du logement du rez de chaussée 9 rue des Carmes :

M^{me} GONTIER propose à l'Assemblée de louer ce logement à M^{me} Muriel DEPIERREFIXE pour un montant de 350 € mensuel à compter du 1^{er} Avril 2018. A l'unanimité le Conseil Municipal autorise M^{me} GONTIER à signer le bail.

Divers :

La commission des travaux s'est réunie le 06 Mars 2018 et a affecté les travaux du cimetière aux entreprises suivantes :

- maçonnerie : entreprise PIOFFRET,

- goudronnage- enherbage : entreprise LABBE TP,

- peinture : entreprise MARSAUDON.

M^{me} le Maire a demandé à la DRAC que soit établi un cahier des charges pour la sécurisation et la restauration de la tribune de l'église.

Il faudra organiser une réception de fin de travaux pour la Place des Carmes et la toiture de la Mairie avant les vacances.

M^{me} BARRET s'étonne de la mise en place de plots plastiques au ras de certaines voitures rue de l'échauguette et demande une intervention de la Commune auprès de ces contrevenants.

La séance est levée à 15 h 50.